

CONDITIONS RELATIVES A LA VENTE DE SEJOURS EN LOCATION

OCCUPATION DES LOGEMENTS

Pour toute réservation d'un séjour en location, il doit y avoir au moins une personne majeure parmi les occupants d'un même logement. Le responsable de l'agence se réserve le droit de refuser la location à des personnes mineures non accompagnées de leurs parents ou tuteurs. Le locataire occupera les lieux personnellement et « en bon père de famille ». Il ne pourra prêter ou sous-louer les lieux à des tiers, même à titre gratuit. Aucune activité commerciale ou professionnelle ne pourra être exercée dans les lieux. **En cas de déplacement du mobilier, une intervention sera facturée pour la remise en place conformément à la configuration d'origine.** Le locataire s'oblige à respecter le règlement intérieur ou de copropriété. Les interruptions de fonctionnement dans les services généraux et, notamment, du chauffage, de l'eau chaude et froide, de l'électricité ..., de même qu'au niveau des services publics : déneigement, eau, électricité, etc ..., ne pourront justifier une réduction de loyer si elles ne sont pas dues à un acte de volonté du bailleur. L'Agence décline toute responsabilité pour les privations et diminutions de jouissance ne provenant pas de son fait ; de même, en cas de retard de toute entreprise à réaliser des travaux de réparation dans les lieux. En période d'hiver, le locataire sera tenu responsable de tous dégâts survenus par suite du gel, dus à son inattention ou sa négligence (fenêtres et portes laissées ouvertes, etc ...). Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence, le mauvais usage ou le défaut d'entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Il est demandé de respecter les consignes en matière d'économies d'énergie. **A son départ, le locataire est tenu de remettre les clés à l'Agence au plus tard à 10H le jour prévu au contrat sans concession possible, faute de quoi l'agence pourra facturer une nuitée supplémentaire calculée au prorata du montant de l'hébergement sec de la semaine occupée dont le montant sera débité de la caution.**

Il est précisé que les communes de Peisey-Nancroix et Landry ne font pas l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) (Arrêtés préfectoraux respectifs 3.1 du 27/04/2011 et 3.1 du 26/04/2011. Pour plus d'informations: site internet de La Préfecture de la Savoie: <http://www.savoie.pref.gouv.fr>

ARRIVÉE / DÉPART – EN LOCATION

Adresse, coordonnées téléphoniques ainsi que les jours et heures d'ouverture de l'accueil de l'agence, vous ont été communiquées. Il est impératif de respecter les horaires indiqués. En cas de non présentation à l'agence, le séjour ne peut en aucun cas être remboursé. En cas d'arrivée hors ouverture de l'agence, solde et caution doivent être réglés et il est impératif de contacter le 00 33 (0)4.79.22.39.86 avant 18H au plus tard le jour de votre arrivée. **ARRIVEE : 17h - DEPART: 10h. En cas de département, le montant d'une nuitée supplémentaire sera facturé et débité de la caution. sans recours possible.**

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans tous les logements et la demande doit être faite à l'agence qui prendra contact avec le propriétaire avant de vous donner son accord. Un supplément sera demandé à la réservation pour les logements autorisés. L'animal doit être tenu en laisse. Les chiens de 1ère catégorie sont interdits, les chiens de 2ème catégorie (muselés obligatoirement) peuvent ne pas être acceptés dans certains logements. Page 2 sur 3.

TAXE DE SÉJOUR

Le montant de cette taxe variable perçue par les municipalités des stations est à régler à la réservation.. Elle est perçue par jour et par personne. Il est donc impératif de bien mentionner le nombre de personne (moins de 18 ans et + de 18ans). **Aucun calcul ne sera refait à l'arrivée en cas d'erreur ou de modification. En cas de désaccord ou de refus de paiement, le locataire sera orienté vers le service de la Mairie adéquat.**

CAUTION / DÉPÔT DE GARANTIE

Il s'agit d'une somme forfaitaire demandée à titre de garantie pour le logement qui vous est confié. Elle est restituée après déduction des prestations annexes éventuellement consommées sur place et/ou après déduction d'une éventuelle retenue en cas de dégâts survenus de votre fait, par mail dans un délai de 15 à 30 jours après votre départ. La caution doit être réglée uniquement par carte bancaire grâce au lien sécurisé adressé avant votre arrivée par mail. Le coût du remplacement de tous objets disparus ou détériorés sera déduit de ladite caution. Si les frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde. Après la vérification de l'état des lieux et de l'inventaire, en l'absence de dégradations et de problèmes liés à la propreté, le dossier caution sera clôturé dans un délai de 15 à 30 jours. **Le locataire devra laisser le meublé en parfait état de propreté.** Au cas où les locaux seraient rendus sales, une somme forfaitaire **de 100 euros** sera facturée et prélevée sur la caution. De même, le prix du nettoyage des couvertures et literies rendues sales ou tâchées sera compté au preneur. Néanmoins, le locataire aura la possibilité de nettoyer les éléments sales en se rendant à la blanchisserie et en payant la prestation sur place. Il pourra acheter un supplément ménage durant son séjour, sur place, au plus tard le mardi précédent son départ. **Attention, les lits mals faits ou pas faits du tout, les alaises retirées des lits et déposées avec les draps sales seront facturés : 10€ par lit, 25€ par alises.**

INVENTAIRE / ÉTAT DES LIEUX

Une fiche d'inventaire/état des lieux, remise à votre arrivée, doit vous permettre de vérifier si l'équipement de votre appartement est complet. Ce document est à remettre à l'agence sous 48h. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte **sauf si il est déposé avec le lien caution et agrémenté de photos.**

NOMBRE D'OCCUPANTS

Il s'agit de la capacité maximale à ne pas dépasser : ce nombre est clairement indiqué pour chaque type d'appartement (les bébés et enfants sont considérés comme occupants à part entière). Pour des raisons d'assurance et de sécurité, le responsable de l'agence est en droit de refuser toute personne au-delà de la capacité prévue.

ENVIRONNEMENT DES RÉSIDENCES

Il arrive parfois que dans l'environnement proche des résidences, des travaux soient entrepris, des animations ou événements divers soient mis en place ... les nuisances occasionnées par ces tiers, étant indépendantes de notre volonté et de celles des résidences, notre responsabilité et celle des résidences ne sauraient être engagées.

VOLS / PERTES / DÉGRADATIONS

Les clients sont tenus de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation du logement. Souvent le contrat personnel d'assurance habitation contient la clause « Villégiature » qui couvre contre ces risques. **L'agence se réserve le droit de demander copie de cette assurance. Les clés perdues ou non rendues seront facturées et débitées du montant de la caution : 270€ soit remplacement du barillet +10 clés**

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les conditions météo peuvent entraîner la fermeture anticipée de certaines activités, et parfois même des stations et résidences sans que cela puisse donner lieu à dédommagement. Ne pouvant prévoir la météo, nous ne saurions être tenus pour responsable. Nos prix sont stipulés TTC et sont susceptibles de varier en fonction des modifications de la TVA en vigueur, ou de toute autre taxe et contribution rendue exigible.

ANNULATION

Nous vous proposons une assurance annulation (3%) du montant de la location à souscrire uniquement lors de la réservation.

Annulation hors assurance souscrite :

- Acompte non remboursable
- Jusqu'au 31 jour avant l'arrivée : 80% du solde est dû
- Du 30 ème au jour d'arrivée : 100% du solde est dû

L'agence consentira au remboursement intégral si elle reloue le bien et déduira du remboursement l'éventuelle remise accordée pour relouer

COVID19

ETE 2020 : remboursement à J-3

**Hiver 2020-21 : - remboursement par l'agence en cas de maladie COVID avéré (dépisté) sur présentation d'un certificat médical à J-1
- remboursement par l'agence en cas de confinement, suspension des moyens de transport, fermeture administrative imposée par l'Etat.**

RÈGLEMENT

Un acomptenon remboursable de 25% est demandé à la réservation. Le solde est à régler un mois avant l'arrivée. Toute réservation effectuée dans le mois qui précède l'arrivée est due dans son intégralité à la prise de réservation. En cas de réservation direct en ligne, le délais de rétractation est de 14 jours, à compter de la date de réservation.

